ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 24216

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes formulées par les dirigeants d'établissements d'hébergement pour personnes âgées privés. La loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 a prévu d'étendre aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 30 juin 1975, le dispositif d'enveloppe opposable qui est appliqué aux établissements de santé depuis l'ordonnance du 24 avril 1996. Dans la mesure où une importante réforme tarifaire doit intervenir prochainement pour ces établissements, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment cette réforme va s'articuler avec la dernière loi de financement afin de ne pas pénaliser plus encore ces établissements.

Données clés

Auteur : M. Renaud Muselier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24216
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 393